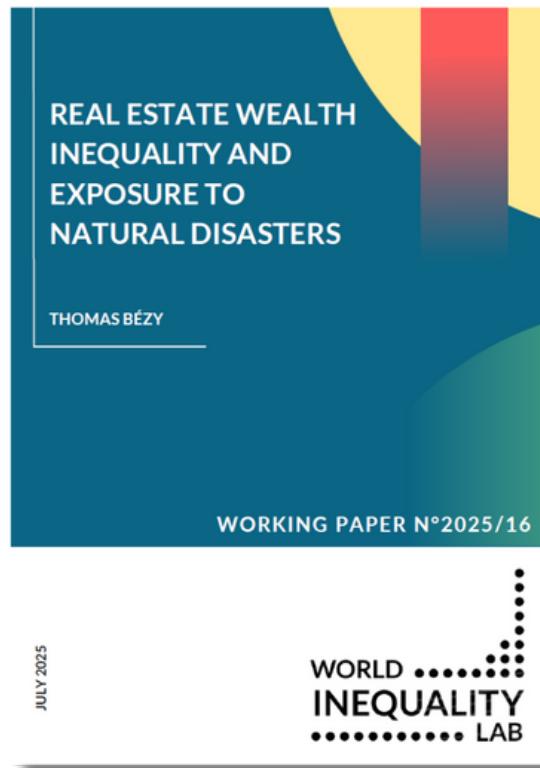


RÉINVENTER LA SOLIDARITÉ ASSURANTIELLE FACE AUX EFFETS INÉGALITAIRES DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Thomas Bézy & Lucas Chancel

Une nouvelle étude du World Inequality Lab[1] réalisée par Thomas Bézy analyse l'exposition des ménages face aux deux principaux risques naturels auxquels la France est confrontée - les inondations et le phénomène de retrait-gonflement des argiles induit par les sécheresses - en fonction de leur statut d'occupation.

S'appuyant sur ces résultats, Thomas Bézy et Lucas Chancel détaillent comment mettre en place une couverture assurantuelle complète contre les risques climatiques et proposent des plans de financement évitant de mettre à contribution les ménages les plus modestes.



[1] Bézy, T., Real Estate Wealth Inequality and Exposure to Natural Disasters, World Inequality Lab Working Paper 2025/15

RÉSUMÉ

L'étude montre que les ménages ne sont pas tous exposés de la même façon à ces risques selon leur statut d'occupation.

- Les locataires et propriétaires-occupants sont beaucoup plus vulnérables que les multipropriétaires de logements loués, secondaires ou vacants.
- Dans le cas des inondations, les résidences secondaires sont nettement surreprésentées dans les zones à risque.
- À l'inverse, 80% des logements exposés à la sécheresse sont occupés par leurs propriétaires, avec une concentration marquée parmi les ménages de classe moyenne.

Ces différences d'exposition ont des **implications directes sur l'équité du système actuel d'indemnisation des catastrophes naturelles**, dit régime CatNat.

- **Les 10% les plus pauvres contribuent trois fois plus au financement du système d'assurance que les 10% les plus riches** en proportion de leurs revenus respectifs.
- Les propriétaires modestes sont les principaux bénéficiaires du système en cas de sécheresse, mais les résidences secondaires des ménages plus aisés bénéficient du système en ce qui concerne les inondations.

En plus de bénéficier du système d'assurance face aux inondations, les propriétaires non-occupants **participent substantiellement à gonfler les prix de l'immobilier dans les zones à risque**.

Ces constats révèlent deux axes d'amélioration du système actuel :

- **Étendre la couverture et la prévention des risques, notamment pour la sécheresse, qui touche principalement les classes moyennes monopropriétaires** et reste aujourd'hui insuffisamment indemnisée.

- **Repenser le financement du régime d'assurance, afin d'en corriger les effets anti-redistributifs**, par exemple via des prélèvements à taux progressif, calculées sur la base du patrimoine immobilier net de l'endettement.

Thomas Bézy, auteur de l'étude avertit :

“ Face à l'urgence climatique, il est important que le système d'assurance contre catastrophes naturelles protège les populations les plus vulnérables. Nous détaillons comment mettre en place une couverture complète des risques climatiques et accroître la prévention, le tout fondé sur un financement équitable. Les recettes supplémentaires à mobiliser s'élèvent à 5 milliards d'euros par an, mais l'inaction nous coûterait, à terme, bien plus cher.

Lucas Chancel souligne :

“ Pour lutter contre les inégalités induites par le changement climatique, il est nécessaire de réinventer la protection sociale. Nous montrons comment, en partant de l'existant, il est possible de développer une protection sociale écologique offrant une couverture universelle face aux risques et reposant sur un financement équitable.

RESULTATS PRINCIPAUX

Avec une hausse de +4 °C des températures moyennes en France, comme anticipé à horizon 2100 dans une des trajectoires de référence fixée par le gouvernement, les catastrophes naturelles se démultiplient. Le nombre de jours avec vagues de chaleur est multiplié par 10 en moyenne, les événements de sécheresse au sol sont 2 à 4 fois plus nombreux, et les pluies augmentent leur intensité de 15%, aggravant les épisodes d'inondations[2].

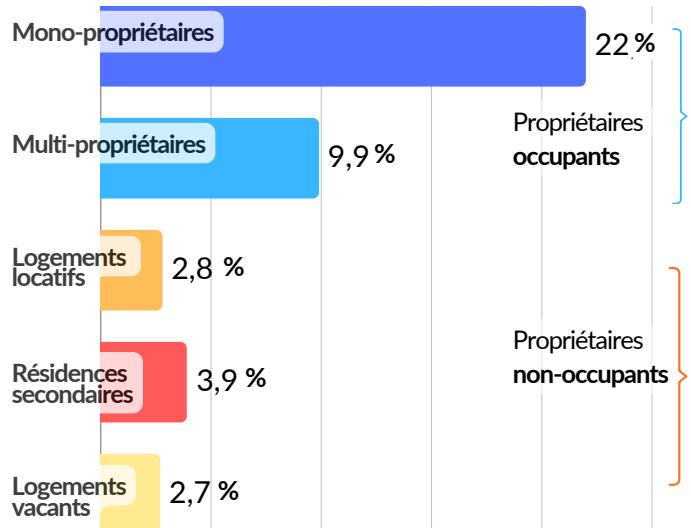
Face à l'envolée du coût de ces catastrophes, il devient crucial d'identifier les populations les plus exposées. Alors que la littérature économique sur le sujet se concentre sur les inégalités de revenus[3], cette étude du World Inequality Lab réalisée par Thomas Bézy, s'intéresse à une nouvelle dimension : le statut d'occupation des logements, une dimension clé étant donnée les grandes disparités de situations entre locataires, propriétaires-occupants et propriétaires de logements locatifs, secondaires ou vacants. Il s'agit également de la première étude à échelle nationale et mobilisant des données fines explorant les inégalités d'exposition au retrait-gonflement des argiles, aussi désigné comme "sécheresse", qui représente environ 40% des dégâts causés par les catastrophes naturelles entre 1982 et 2021[4] et dont les coûts pourraient tripler d'ici à 2050[5].

De large disparités dans l'exposition aux risques naturels

Les niveaux de vulnérabilité économique face aux catastrophes naturelles diffèrent fortement selon le statut d'occupation (graphique 1):

- Les **locataires** sont particulièrement vulnérables, car leur patrimoine se limite souvent à des biens durables (électroménager, mobilier...) fortement exposés aux catastrophes naturelles.
- Les **mono-propriétaires** (qui ne possèdent qu'un seul logement) ont un patrimoine immobilier qui n'est pas diversifié, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux dégâts des catastrophes naturelles. Les dommages estimés moyens liés aux inondations à horizon 2050 représentent 22 % de la valeur de leur logement en zones à risques.
- Les **propriétaires non-occupants de résidences soit locatives, secondaires ou vacantes** sont peu vulnérables aux événements extrêmes, ayant souvent un patrimoine diversifié. Les pertes liées aux inondations en zones à risques ne représentent qu'environ 3 % de leur patrimoine immobilier à horizon 2050.

Graphique 1 – Coûts moyens des inondations à horizon 2050 en pourcentage de la richesse immobilière du propriétaire



Interprétation : En moyenne, les dommages causés par les inondations à horizon 2050 représentent 22% de la richesse immobilière totale détenue par les mono-propriétaires en zones à risques.

[2] Le climat futur en France : à quoi s'adapter ? Météo France, 2025

[3] Sorting Over Flood Risk and Implications for Policy Reform, Bakkenes and Ma, 2020; New build homes, resilience and environmental justice, Rözer and Surminski, 2021; Inequitable patterns of US flood risk in the Anthropocene, Wing et al., 2022

[4] La sécheresse ébranle les fondations du régime CatNat, Rapport d'information du Sénat, 2023

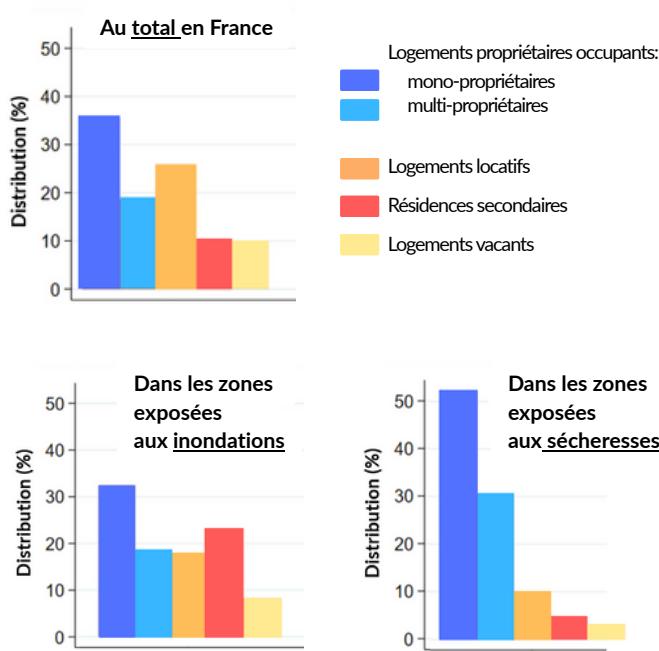
[5] La sécheresse et son impact sur les habitations, France Assureurs, 2023

Effets anti-redistributifs du système d'assurance actuel

Les niveaux d'exposition varient fortement selon les types de risque (graphique 2):

- **Les résidences secondaires sont surreprésentées dans les zones inondables** : elles représentent 10 % du parc immobilier total, mais plus de 20 % des logements situés en zone à fort risque d'inondation.
- À l'inverse, **le risque de sécheresse touche majoritairement les propriétaires-occupants, qui détiennent 80 % des logements exposés**, et dont plus de la moitié sont des mono-propriétaires. Ce type d'aléa affecte donc principalement **les classes moyennes et les petits propriétaires**, soulignant l'importance d'offrir une couverture assurantie pour ce risque.

Graphique 2 – Part des logements exposés par catégorie de risque

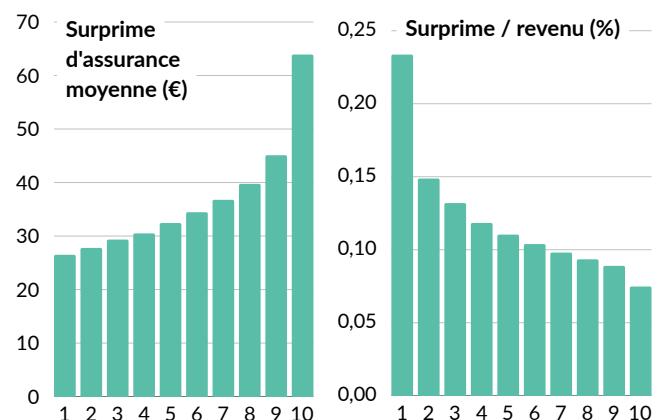


Interprétation : Les résidences secondaires représentent 10 % des logements en France, 22 % des logements dans les zones exposées aux inondations et 4 % des logements dans les zones exposées à la sécheresse.

Contrairement à un système entièrement privé, où les primes seraient ajustées au niveau de risque de chaque logement, le dispositif CatNat impose à toutes les compagnies d'assurance d'inclure une garantie catastrophes naturelles dans les contrats multirisques habitation, qui se traduit par une surprime uniforme de 20 %, indépendamment du niveau d'exposition. Ce mécanisme implique une solidarité entre assurés, où les ménages vivant en zones peu exposées contribuent à couvrir les sinistres survenant dans les zones à risque. **Le système CatNat subventionne donc les résidences secondaires dans le cas des inondations et les propriétaires-occupants de classe moyenne dans le cas de la sécheresse.** Cependant, il convient de noter qu'au total le système bénéficie aux propriétaires-occupants, qui sont surexposés dans une plus grande mesure à la sécheresse que les résidences secondaires le sont face aux inondations.

Les surprimes CatNat présentent également un caractère régressif, en pesant proportionnellement davantage sur les ménages modestes (graphique 3). Bien que les ménages les plus aisés contribuent davantage, car ils possèdent plus de logements, souvent de plus grande valeur assurée. Une fois rapportée au revenu, la charge des surprimes CatNat est trois fois plus élevée pour les 10 % les plus pauvres que pour les 10 % les plus riches.

Graphique 3 – Surprimes CatNat en part du revenu par décile de revenu



Interprétation : En 2017, les 10 % les plus pauvres payaient en moyenne 28 euros en primes CatNat annuellement, tous logements confondus (résidence principale, logements locatifs...), correspondant à 0,23 % de leur revenu annuel.

Un développement urbain en zones à risque poussé par les propriétaires non-occupants

Malgré les forts dommages causés par les catastrophes naturelles^[6] les prix de l'immobilier restent élevés dans les zones exposées aux risques, notamment d'inondation et de recul du trait de côte sur les littoraux atlantique et méditerranéen. L'étude montre que, contrairement aux logements occupés par leurs propriétaires, **les prix d'achat des logements locatifs, secondaires ou vacants ne sont pas dévalués en fonction de l'exposition aux risques**. Ce phénomène contribue à soutenir des prix élevés dans les zones à risque.

En s'appuyant sur des projections de dommages futurs liés aux inondations, il apparaît que **les prix sont surévalués de 10 % en moyenne dans les zones à risque**. Mais si les logements locatifs, secondaires ou vacants étaient évalués avec le même niveau de décode que ceux des propriétaires-occupants, la **surévaluation totale en zone à risque serait réduite d'au moins 15 %**. Ces résultats suggèrent qu'une part significative de l'évolution des prix de l'immobilier et du développement urbain en zone à risque s'explique par la sous-estimation du risque lors de l'achat de logements non-occupés par leurs propriétaires.

UNE COUVERTURE COMPLÈTE AVEC UN FINANCEMENT JUSTE

Il existe un ensemble de mesures qui permettraient de fournir une couverture complète des risques. Nous les détaillons et proposons de nouvelles méthodes pour les financer, de sorte à éviter de mettre à contribution les ménages les plus modestes.

[6] Caisse Centrale de Réassurance, Les catastrophes naturelles en France | Bilan 1982-2023, 2024

Nécessité de mieux couvrir les populations exposées

Il est nécessaire de mobilier de nouveaux fonds pour faire de la prévention et mieux couvrir les populations exposées, la couverture actuelle étant insuffisante :

- **Dans le cas de la sécheresse, l'indemnisation est incomplète.** La moitié des demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle sont rejetées. Pour celles qui sont acceptées, les décisions des experts conduisent souvent les assurances à refuser toute indemnisation sans possibilité de contre-expertise, et lorsque le sinistre est reconnu, la réparation se limite à une reconstruction à l'identique, sans travaux d'adaptation pour renforcer la résilience du logement à l'avenir. Comme le montre l'étude, les populations les plus exposées à la sécheresse sont majoritairement des classes moyennes monopropriétaires, ce qui rend d'autant plus urgent de leur garantir une couverture efficace.
- **Plus globalement, certains assureurs privées peuvent se retirent de zones à risque.** Face à l'augmentation exponentielle des coûts, il devient impossible pour les assureurs de continuer à fournir des contrats d'assurances dans des zones particulièrement critiques, laissant ainsi les populations, y compris les plus vulnérables, sans couverture assurantielle. Ce manque d'assurance en zones à risque ne fera que s'accentuer avec les effets du dérèglement climatique si aucune politique publique n'est mise en place.
- **En outre-mer, la couverture assurantielle est particulièrement insuffisante.** Seulement la moitié de la population est couverte par une assurance multirisque habitation en outre-mer. La situation est d'autant plus alarmante que ces populations sont celles qui font face aux événements les plus violents et sont également particulièrement vulnérables.

- **La grêle est de moins en moins couverte.** En raison des coûts très élevés des événements de grêle, nombre d'assureurs décident de ne plus inclure cette option dans les contrats d'assurance habitation. A noter que ce type d'événement fait actuellement partie du régime TGN (Tempête, Grêle, Neige) et ne relève donc pas du régime CatNat.
- **Le risque de recul du trait de côte n'est pas couvert par les assurances.**

Il existe des moyens de mettre en place de nouvelles mesures pour garantir une couverture exhaustive des risques climatiques.

Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan (HCSP)[7] et le rapport Langreney dressent un ensemble des mesures nécessaires pour mieux couvrir ces risques et faire de la prévention. Tout d'abord, la possibilité de contre-expertise pour les sinistrés, réalisée par des experts agréés. Il serait également nécessaire de favoriser une reconstruction des logements en intégrant des travaux d'adaptation lors de la reconstruction, comme l'installation de pieux pour renforcer les fondations en cas de sécheresse. Pour les logements dans des zones hautement critiques, la solution la plus équitable est le rachat des logements par l'État en vue de leur démolition. Cette pratique doit être généralisée. Par ailleurs, une politique plus ambitieuse de prévention doit être mise en place visant à encourager les travaux d'adaptation par des subventions publiques, via un mécanisme similaire à Ma Prime Rénov'. Enfin, une couverture complète doit être mise en place contre les risques de grêle et de recul du trait de côte.

[7] Repenser la mutualisation des risques climatiques, France Stratégie, 2025

L'ensemble de ces mesures a un coût. Selon le HCSP, si ces politiques avaient été mises en œuvre en 2023, la dépense totale prise en charge serait passée de 5 milliards d'euros (dont 1 milliard à la charge de l'État et 4 milliards par les assurances privées) à 10 milliards[8].

Compenser les victimes des catastrophes naturelles et adapter les logements représente donc un surcoût net pour les contribuables, de l'ordre de 5 milliards d'euros. Ne pas prendre en charge ces coûts reviendrait à laisser des sinistrés sans solution et, à terme, augmenterait le coût des catastrophes naturelles si les travaux d'adaptation ne sont pas entrepris. **Face à ce besoin accru de fonds publics, il devient essentiel de mettre en place un mode de financement juste et progressif.**

Instaurer un financement juste du système

Pour financer cette meilleure prise en charge des coûts des catastrophes naturelles, une simple augmentation de la surprime CatNat telle qu'elle existe aujourd'hui pèserait proportionnellement plus sur le revenu des ménages modestes. De plus, dans le cas des inondations, elles entraînent des transferts anti-redistributifs en subventionnant notamment les résidences secondaires situées en zones à risque.

[8] Le HCSP avance plusieurs scénarios budgétaires compris entre 7 et 10 milliards d'euros. Dans cette note, nous retenons le scénario à 10 milliards d'euros, seul à garantir une couverture intégrale des besoins liés à la sécheresse.

Cette régressivité pourrait paraître acceptable au premier abord, au vu des faibles montants mobilisés par les surprimes CatNat : environ 30 euros par logement par an. Cependant, **une prise en charge adaptée du coût des catastrophes naturelles et de la prévention demanderait de prélever 5 milliards d'euros en plus chaque année, correspondant donc à une augmentation de 150 euros par logement par an par rapport à la situation actuelle.**

Pour remplacer les surprimes d'assurance régressives, nous proposons différentes solutions permettant d'instaurer un financement progressif en fonction de la richesse immobilière du propriétaire. Nous suggérons également que l'assiette soit le patrimoine immobilier net des emprunts en cours, afin de tenir compte de la capacité contributive plus limitée des ménages endettés.

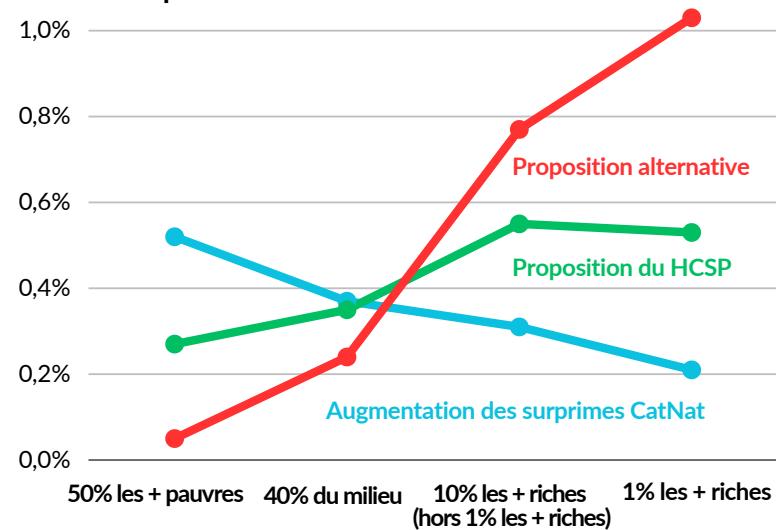
La [graphique 4](#) indique les montants payés par tranche de revenu par rapport au système actuel, en part du revenu disponible. Nous considérons trois scénarios. Le premier est une augmentation des actuelles surprimes CatNat pour financer les 5 milliards manquants pour l'indemnisation et la prévention. Le second est similaire au scénario avancé par le HCSP : des prélèvements qui représentent 0,05% de la valeur de marché des logements avec une majoration de 0,1% pour les logements secondaires et vacants[9]. Le rapport Langreney paru en 2024 soutenait également l'idée d'un traitement particulier pour les résidences secondaires. Enfin, le troisième scénario correspond à la solution alternative que nous proposons, avec des prélèvements progressifs en fonction du patrimoine immobilier net des emprunts en cours. Le barème est détaillé dans le Tableau 1.

Tableau 1 – Barème de la proposition alternative

Tranches de patrimoine immobilier net	Moins de 200 k €	Entre 200 k € et 500 k €	Entre 500 k € et 1 000 k €	Plus de 1 000 k €
Taux pour les propriétaires (en pourcentage du patrimoine immobilier net)	0,05%	0,1%	0,15%	0,25%
Taux pour les locataires (en pourcentage du prix du logement loué)	0,015%	0,015%	0,015%	0,015%

Les taux indiqués sont des taux marginaux. Autrement dit, un propriétaire avec un patrimoine immobilier net de 250 000€ paierait $0,05\% * 200\ 000 + 0,1\% * 50\ 000 = 150$ euros par an.

Graphique 4 – Surcoût en euros en pourcentage du revenu par tranche de revenu



Le graphique montre l'augmentation du coût par tranche de revenu selon les 3 différents scénarios. Ces coûts sont exprimés en pourcentages du revenu disponible des ménages.

Interprétation : Dans un scénario d'augmentation des primes CatNat actuelles, les 50 % des ménages les plus modestes devraient consacrer 0,5 % supplémentaires de leur revenu à ces primes, en plus de ce qu'ils paient déjà aujourd'hui.

[9] Dans le cas des logements locatifs, les locataires paient un tiers des cotisations et les propriétaires s'acquittent des deux tiers restants.

Il apparaît qu'avec une simple augmentation des surprimes CatNat, le financement de ces dépenses serait largement régressif, faisant nettement plus contribuer le bas de la distribution des revenus en part de leur revenu. Cela correspondrait à une augmentation des charges annuelles de 121€ pour la moitié des ménages les plus pauvres.

A contrario, le financement similaire à celui évoqué par le HCSP diviserait par deux le surcoût pour la moitié des ménages les plus pauvres, et ferait davantage peser l'effort sur les ménages les plus riches. Le système reste toutefois régressif en haut de la distribution des revenus pour les 1% les plus riches, et ne prend pas en compte le patrimoine net des ménages.

Enfin, notre proposition de taux progressif permet de laisser la situation quasiment inchangée en moyenne pour la moitié des ménages les plus pauvres par rapport aux primes qu'ils paient déjà actuellement. L'effort est porté par la moitié des ménages les plus riches et particulièrement par les 1% les plus riches. Ce scénario est le seul qui apparaît comme progressif sur l'ensemble de la distribution des revenus et qui différencie le niveau de contribution en fonction du patrimoine net[10].

Il serait également possible d'envisager d'autres modes de financement prenant en compte l'ensemble du patrimoine net, et pas uniquement le patrimoine immobilier. Cela pourrait se traduire par la mise en place d'un impôt sur la fortune climatique[11] — un prélèvement spécifique sur le patrimoine des plus aisés visant à faire contribuer proportionnellement les plus gros émetteurs de CO₂, afin que les principaux responsables des émissions financent les pertes subies par les victimes du réchauffement climatique.

Cadre institutionnel

Il existe plusieurs pistes pour mettre en œuvre ces mesures.

Le système CatNat actuel repose sur un partenariat entre les assureurs privés et le secteur public via la Caisse Centrale de Réassurance. Ce système pourrait être prolongé pour garantir une couverture plus large financée par des primes progressives. Les surprimes CatNat pourraient être modifiées pour devenir proportionnelles à la valeur des logements avec des majorations sur les résidences secondaires et vacantes. Une telle politique serait relativement simple à mettre en place, étant donné que ces données sur les prix des logements et statuts d'occupations sont déjà accessibles aux assurances privées.

On pourrait aussi imaginer un système où les assurances privées continueraient à chercher de la réassurance auprès de la CCR, mais que cette dernière soit financée par un impôt progressif sur le patrimoine net.

Un cadre alternatif serait celui de la mise en place d'une nouvelle institution qui regrouperait plusieurs agences existantes et qui serait gérée par l'Etat. La gouvernance de ce système peut être multiple : gestion purement publique, ou déléguée aux assureurs privés. Cela aurait pour bénéfice de centraliser plusieurs services, avec de potentiels gains d'efficacité, mais impliquerait aussi des coûts d'investissement importants.

Quel que soit le cadre institutionnel choisi, l'essentiel reste de construire une solidarité climatique autour de deux axes : une couverture exhaustive et un financement juste.

[10] Dans les simulations, le patrimoine net est obtenu en prenant 90% du patrimoine brut observé dans les données (voir INSEE, Revenus et patrimoines des ménages).

[11] The Carbon Footprint of Capital: Evidence from France, Germany and the US based on Distributional Environmental Accounts, Chancel et Rehm, 2024

Idées reçues sur les effets néfastes d'un élargissement de la couverture

Pour conclure, on peut s'interroger sur l'impact de cet ensemble de mesure sur l'augmentation des coûts totaux des évènements climatiques extrêmes. En effet, **l'élargissement d'une couverture assurantielle à bas coût pourrait encourager la construction dans les zones à risque**, augmentant ainsi la demande pour ces zones à risque et, par conséquent, les coûts liés aux catastrophes naturelles.

Il est utile dans un premier temps de replacer cet argument dans son contexte. Chaque année, environ 300 000 logements sont construits en France, soit environ 1 % du parc immobilier total. Même si la construction en zone à risque augmentait de 20 % par an suite à la mise en place de cette mesure— ce qui serait un rythme excessivement élevé — au bout de 30 ans, le parc immobilier en zone à risque ne croîtrait que d'environ 6 %. Cette croissance reste limitée car le parc existant est déjà très important, ce qui réduit l'impact des nouvelles constructions sur le coût global des catastrophes.

Cela étant dit, il ne fait aucun doute que la construction en zone à risque doit être maîtrisée[11]. Toutefois, jouer sur la couverture assurantielle pour freiner ces constructions paraît être une solution inéquitable, et inefficace. Inéquitable car cela revient à détériorer la couverture des résidents actuels, pour qui il peut être compliqué de se relocaliser dans des zones non-exposées, et qui ont pu s'installer en zone à risque sans avoir connaissance de leur niveau d'exposition. Dans le cas de la sécheresse, cela revient également à pénaliser des ménages modestes et particulièrement vulnérables. Inefficace car le type de politiques qui vise à limiter la couverture pour désinciter la nouvelle construction est souvent compensée par la puissance publique ex-post.

[11]Exposure to floods of new build homes: A comparative analysis between France and the UK, Bézy, Rözer and Surminski, 2025

Cette aide de l'État est anticipée par les constructeurs et résidents, ce qui incite de toute manière la nouvelle construction en zone à risque[12]. Seulement, quand l'État intervient, c'est de manière plus désorganisée qu'un mécanisme d'assurance bien implanté[13], d'où l'intérêt de privilégier une couverture assurantielle définie *ex ante*. C'est ce qu'on a pu constater en 2024 avec le cyclone Chido à Mayotte par exemple.

Mais surtout, des mesures moins pénalisantes pour les populations locales et plus efficaces existent pour limiter la construction en zone à risque. On peut penser à un renforcement des plans de prévention des risques qui réglementent le développement urbain[14]. Une autre approche serait la mise en place d'une taxe spécifique sur les nouvelles constructions en zone à risque. Il convient de garder en tête que ces régulations devraient peser plus fortement sur les logements locatifs, secondaires et vacants car, comme le montre l'étude, le risque est particulièrement sous-estimé lors de l'achat de ces logements. Ces approches permettraient de limiter efficacement le développement urbain en zones à risque, sans sacrifier la protection assurantielle des populations locales.

[12]The Economic Incidence of Wildfire Suppression in the United States, Baylis et Boomhower, 2019

[13] Adaptation to climate change, Carleton, Duflo, Jack et Zappalà, 2024.

[14]Build at your own risk. Integrating disaster hazards in land use regulation, Paul-Venturine, 2025

A PROPOS

Thomas Bézy est doctorant à la Paris School of Economics. Sa recherche est centrée sur les inégalités sur le marché du logement, avec un accent particulier sur l'adaptation au changement climatique. Il est chercheur affilié au World Inequality Lab.



Lucas Chancel est Professeur à Sciences Po, au sein du Centre de Recherche sur les Inégalités Sociales, affilié au Département d'Economie. Il est également co-directeur du World Inequality Lab à la Paris School of Economics. Ses travaux portent sur les inégalités mondiales et les transitions écologiques.



Le **World Inequality Lab** (WIL) est un centre de recherche spécialisé dans l'étude des inégalités dans le monde. Depuis près de dix ans, le WIL s'efforce de produire et de promouvoir la recherche sur les différentes dimensions des inégalités, entre les pays et à l'intérieur des pays, afin d'éclairer le débat public.

Le WIL héberge aussi la **World Inequality Database** (WID), la plus vaste base de données publique sur l'évolution historique des inégalités socio-économiques dans le monde.

